



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 25387

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les mesures prises suite au(x) cas de tuberculose diagnostiqué(s) à La Réunion. Tandis qu'un cas avéré de tuberculose a été répertorié au sein du personnel du lycée Amiral Pierre Bouvet à Saint-Benoît, la DRASS et le rectorat de la Réunion ont organisé une procédure de diagnostic auprès de la population ayant été au contact de la malade. La tuberculose, maladie infectieuse, représente en effet un important risque de contagion. Face à ce qui constitue un risque épidémiologique réel, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle propose de mettre en oeuvre afin de lutter contre la récurrence de la tuberculose à La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25387

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5036

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)